

RELATIONS EXTÉRIEURES

La relation du Bangladesh avec l'Inde est sa relation la plus importante. Le Bangladesh possède une commission mixte des cours d'eau, qui s'occupe du partage des eaux avec la partie riveraine de l'Inde en amont.

Le Bangladesh est membre des Nations Unies, du Commonwealth, de l'Organisation de la conférence islamique, du Mouvement des non-alignés (MNA) et de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR). En décembre 1985, le président Ershad a tenu la première réunion de la ASACR à Dacca. Le Bangladesh a été un des centres d'attention en ce qui touche les questions nord-sud. Bien qu'il soit membre du Mouvement des non-alignés, le Bangladesh s'en tient à une politique pro-occidentale modérée. Au sommet du Mouvement des non-alignés tenu à Belgrade en septembre 1989 et à la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth tenue à Kuala Lumpur en octobre 1989, le Bangladesh a proposé l'organisation d'une conférence internationale pour étudier les questions liées aux conditions météorologiques mondiales et à la protection de l'environnement, proposition qui a été adoptée aux deux réunions.

RELATIONS BILATÉRALES

Les relations entre le Canada et le Bangladesh ont toujours été étroites et très cordiales. Le Bangladesh est le principal bénéficiaire de l'aide canadienne. Le premier ministre Trudeau s'est rendu à Dacca en novembre 1983. La visite au Canada, en juin 1983, du ministre de l'Énergie du Bangladesh, Sultan Mahmood, a suscité de l'intérêt parmi les exportateurs canadiens. En février 1987, Joe Clark est devenu le premier secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures à visiter le Bangladesh. Le président Ershad est venu au Canada en octobre 1987 afin d'assister à la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth à Vancouver. Au cours de cette visite, M. Clark a offert un déjeuner à l'intention du président pour lui permettre de rencontrer d'éminents investisseurs canadiens. En 1989, le secrétaire de l'Industrie a rencontré des représentants du monde des affaires canadien à Ottawa et à Montréal.

En septembre 1987, un nouvel accord bilatéral de restriction, d'une durée de cinq ans et portant sur cinq catégories de vêtements et de produits du textile, a été conclu. Le Canada a tenu pleinement compte du statut de PMA du Bangladesh, qui a en conséquence obtenu un taux d'accroissement plus élevé pour ses exportations de textile vers le Canada, que tout autre pays avec lequel nous avons conclu une entente. La croissance annuelle des exportations assujetties à des restrictions varie entre 6 % et 7,5 %. En février 1988, de nouvelles dispositions de restriction sur les vêtements de sport ont été incorporées à l'entente.

Le Canada et le Bangladesh ont mené à terme des négociations bilatérales sur le texte d'un accord d'assurance-investissement à l'étranger. La signature de cet accord doit avoir lieu à Dacca en 1990.

COMMERCE

En 1989, les exportations canadiennes vers le Bangladesh ont totalisé 64,9 millions de dollars et les importations en provenance du Bangladesh, 23,2 millions de dollars. Les exportations canadiennes vers le Bangladesh sont financées en grande partie en vertu des programmes bilatéraux et des programmes d'aide alimentaire de l'ACDI (90 % en 1988). Il existe de très nombreux projets à financement multilatéral, dans les secteurs du pétrole et du gaz, de l'électricité et des télécommunications, pour lesquels des entreprises canadiennes pourraient présenter des soumissions. Ces projets représentent d'importantes sources de financement pour les acquisitions par le Bangladesh de matériel pour l'exploitation au large des côtes. Bien que les livraisons de blé au Bangladesh aient fléchi au cours des dernières années, elles comptent toujours pour plus de la moitié des exportations canadiennes totales. Les vêtements de confection, les produits de jute, les crevettes congelées et d'autres produits alimentaires représentent la majeure partie des importations du Bangladesh.